



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note diplomatique 2023/7

Rapport et décisions de la 62e réunion du Comité permanent, 4 au 8 septembre 2023

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides présente ses compliments aux Missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention et a l'honneur d'informer les Parties contractantes que le Comité permanent de la Convention a tenu sa 62e réunion du 4 au 8 septembre 2023. Le rapport intégral de la réunion et un résumé des décisions sont disponibles en français, anglais et espagnol sur le site web de la Convention à l'adresse suivante : <https://www.ramsar.org/fr/meeting/62e-reunion-du-comite-permanent>.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, 25 septembre 2023

